

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2022

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : [www.jussac.fr](http://www.jussac.fr)

Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 13/04/2022, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les priorités pour la commune sont :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population,
- De soutenir l'économie locale,
- De limiter la progression des taux des taxes locales,
- De proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants,
- D'intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

## LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE

La commune de Jussac s'est portée volontaire pour expérimenter la mise en place de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 pour son budget principal commune et ce dès 2022.

La M57 est destinée à remplacer les autres instructions dont la M14.

Cette nouvelle instruction présente des avantages :

- Souplesse d'utilisation des crédits notamment.
- Accroissement de la transparence et de la pertinence pour les élus, les citoyens
- Facilite les comparaisons et les échanges inter collectivités.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre de la manière suivante :

| SECTION        | BP VOTE 2022 (€) | dont crédits reportes en dépenses (€) | dont crédits reportes en recettes (€) |
|----------------|------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 2 075 360.00     | 0                                     | 0                                     |
| INVESTISSEMENT | 2 271 911.54     | 191 840.00                            | 167 077.00                            |
| TOTAL          | 4 347 271.54     |                                       |                                       |

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 075 360€.

### LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitre N°             | Chapitre objet                         | Vote (BP) 2021      | Vote (BP) 2022      | Évolution en % |
|-------------------------|--|---------------------|---------------------|----------------|
| 11                      | Charges à caractère général            | 386 531,00          | 425 200,00          | 10,00          |
| 12                      | Charges de personnel                   | 717 100,00          | 703 150,00          | -1,95          |
| 22                      | Dépenses imprévues                     | 20 000,00           | -                   |                |
| 65                      | Autres charges de gestion courante     | 213 685,68          | 219 268,00          | 2,61           |
| 66                      | Charges financières                    | 39 100,00           | 33 110,00           | -15,32         |
| 67                      | Charges exceptionnelles                | -                   | -                   |                |
| 68                      | Dotations aux provisions               | -                   | 400,00              |                |
| <b>DEPENSES REELLES</b> |  | <b>1 376 416,68</b> | <b>1 381 128,00</b> | <b>0,34</b>    |
| 23                      | Virement à la section d'investissement | 560 024,69          | 666 932,00          | 19,09          |
| 042                     | Opérations d'ordre                     | 24 719,87           | 27 300,00           | 10,44          |
| <b>DEPENSES D'ORDRE</b> |  | <b>584 744,56</b>   | <b>694 232,00</b>   | <b>18,72</b>   |
| <b>TOTAL</b>            |  | <b>1 961 161,24</b> | <b>2 075 360,00</b> | <b>5,82</b>    |

Les charges réelles pour 2022 connaissent une augmentation de 4 711.32€ € soit +0.34% entre 2021 et 2022.

#### 1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Ces charges servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Elles s'établissent à 425 200.00€ en 2022 contre 386 531.00€ en 2021. Soit une augmentation de +10%

Cette augmentation est due essentiellement, au fait de la prévision de l'élévation des coûts des fluides (carburant, gaz, électricité) .

#### 2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ces charges font l'objet d'une particulière attention.

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à **703 150 € en 2022** contre 717 100 € en 2020 soit -1.95%.

#### 3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de **219 268€** connaît une évolution de +2.61 % (213 685.68€ en 2021).

Ce poste intègre les subventions accordées aux associations pour 34 500€, aux budgets du CCAS (3 000€)/de la ferme équestre (20 705€), les indemnités des élus pour 81 600€ et enfin les participations à verser aux organismes de regroupement (Syndicat d'énergie du Cantal (7 300€), le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre (54 566€), ...).

#### 4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2022, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 225 235.00€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital (2021 =249 737.36€) ;
- 32 110.00€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette (2021= 43 000 €).

#### 5) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 450 173.94€ (222 962.15€ en 2021);
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 666 932.00€ en 2022 (560 024.69 € en 2021),

## LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

| N° Chapitre             | OBJET Chapitre                               | Vote (BP) 2021      | Vote (BP) 2022      | EVOLUTION EN % |
|-------------------------|--|---------------------|---------------------|----------------|
| 013                     | Atténuations de charges                      | 20 000,00           | 20 000,00           | 0,00           |
| 70                      | Ventes de produits , prestations de services | 75 000,00           | 103 263,00          | 59,88          |
| 73                      | Impôts et taxes                              | 958 615,00          | 1 007 047,00        | 5,49           |
| 74                      | Dotations et participations                  | 555 256,00          | 573 368,00          | 3,16           |
| 75                      | Autres produits de gestion courante          | 14 002,00           | 20 136,00           | 34,08          |
| 76                      | Produits financiers                          | 20,00               | 23,65               | 12,17          |
| 77                      | Produits exceptionnels                       | 200,00              | -                   | -20,71         |
| <b>RECETTES REELLES</b> |  | <b>1 623 093,00</b> | <b>1 723 837,65</b> | <b>6,50</b>    |
| 002                     | Résultat d'exploitation reporté              | 303 068,24          | 306 522,35          | 2,06           |
| 042                     | Opérations d'ordre                           | 35 000,00           | 45 000,00           | 50,00          |
| <b>RECETTES D'ORDRE</b> |  | <b>338 068,24</b>   | <b>351 522,35</b>   | <b>7,16</b>    |
| <b>TOTAL</b>            |  | <b>1 961 161,24</b> | <b>2 075 360,00</b> | <b>6,57</b>    |

## LA FISCALITE

La commune de Jussac bénéficie de ressources fiscales dynamiques.

Ces ressources fiscales sont générées par la croissance des valeurs locatives liée aux nouvelles constructions ce qui permet au Conseil Municipal de ne pas revaloriser les taux appliqués en 2021.

Le montant attendu des taxes (*taxes foncières 783 813€ + la taxe d'habitation des résidences secondaires 40 558€ + les allocations compensatrices 17 586€ + coefficient correcteur 536€*) se monte à 842 493€ en 2022 (802 336€ en 2021).

| Désignation des Taxes | Pour rappel Taux 2018 | Pour rappel Taux 2019 | Pour rappel Taux 2020 | Pour rappel Taux 2021 | Taux 2022 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|
| Taxe d'habitation     | 14.52 %               | 14.52 %               | /                     | /                     | /         |
| Foncier bâti          | 19.65 %               | 19.65 %               | 19.65 %               | 43.21 % *             | 43.21 %   |
| Foncier non bâti      | 93.28 %               | 93.28 %               | 93.28 %               | 93.28 %               | 93.28 %   |

\*dont taux départemental 2020 de 23.56%

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle par la CABA est prévue à 85 890€.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attendu est de 39 500€.

La Taxe sur les pylônes électriques a été arrêtée à 48 000€.

## LES DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

|  | 2021                | 2022                | Variation % |
|--|---------------------|---------------------|-------------|
| Dotation forfaitaire                         | 209 023,00 €        | 208 782,00 €        | -0,12       |
| Dotation de solidarité rurale "bourg centre" | 132 437,00 €        | 138 615,00 €        | 4,66        |
| Dotation de solidarité rurale "péréquation"  | 49 641,00 €         | 50 054,00 €         | 0,83        |
| Dotation de solidarité rurale "cible"        | 84 886,00 €         | 93 201,00 €         | 9,80        |
| Dotation nationale de péréquation            | 37 101,00 €         | 35 705,00 €         | -3,76       |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>513 088,00 €</b> | <b>526 357,00 €</b> | <b>2,59</b> |

L'augmentation des dotations (+ 13 269€) s'expliquent pour l'essentiel par la variation de la population jussacoise et par la volonté du gouvernement de faire progresser certaines dotations à l'intérieur de l'enveloppe globale.

## LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Revenus de immeubles (locations des appartements et locations de la salle polyvalente) = 20 134€ (14 002€ en 2021). Reprise des locations de la salle polyvalente suite à la fin des travaux de réaménagement et fin des restrictions liées au COVID.

## PRESTATIONS DE SERVICES

En 2022, les recettes devraient retrouver les niveaux des années précédentes (avant COVID) soient :

- Alae et garderie : 10 500€
- Cantine scolaire : 55 200€
- Versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 7 500€.

Notons les recettes liées :

- À la coupe de bois pour 15 265€.
- Au reversement de la CABA suite au transfert de la compétence GEPU pour le remboursement de travaux réalisés par la commune (+ 5 638€)

## SECTION INVESTISSEMENT

Le budget 2022 est ambitieux mais prudent.

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

En investissement, la section est équilibrée tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 271 911.54 € incluant les restes à réaliser 2021.

### LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

|   | DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2021 | DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2022 |
|---|---|---|
| CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 1 718 171,58 €                                | 1 654 660,60 €                                |
| RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT               | 112 747,00 €                                  | 191 840,00 €                                  |
| SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE  | 186 036,15 €                                  | 425 410,94 €                                  |
| <b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>               | <b>2 016 954,73 €</b>                         | <b>2 271 911,54 €</b>                         |

De nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 1 654 660.60€ en 2022 dont :

- En Voirie :

|   |                  |              |
|---|------------------|--------------|
| Aménagement de la traverse de Jussac                          | part Jussac      | 487 944,00 € |
|   | part Département | 191 316,00 € |
| Arrêt de bus traverse   |                  | 45 600,00 €  |
| Solde Maîtrise œuvre traverse - Cantal Ingénierie Territoires |                  | 17 710,00 €  |
| Aménagement Jordanne/Bertrande/Rivières                       |                  | 183 640,00 € |
| Aménagement divers trottoirs                                  |                  | 5 428,00 €   |

- En éclairage public :

- Travaux divers suite aménagement de la traverse 30 330€ ;
- Divers travaux : 8 500€

- En bâtiment :

- Traitement acoustique de la salle polyvalente : solde de 5 880€ ;
- Réfection de l'horloge de l'église : 1 896€ ;
- Sécurisation de l'école : alarme anti-intrusion, caméra, interphone vidéo (15 620€). Sous condition d'obtention FIPDR 2022.

- Concernant la plaine des loisirs et sports : l'installation d'un city stade (75 820€), padel (60 620€), éclairage du terrain de foot (61 750€). Sous condition d'obtention des subventions sollicitées ;
- Au cimetière : nouveau columbarium (6 400€), ossuaire (2 600€) et caveau communal (4 200€)
- Divers investissements dont :
  - o Étude ingénierie dans le cadre « Petites Villes de demain » (40 000€) ;
  - o Le renouvellement du matériel aux ateliers municipaux (tondeuse, tronçonneuse, cric, scie circulaire) pour 1 700€ ;
  - o Acquisitions de 2 cuves à fioul, 1 défibrillateur mairie, plateaux/bols cantine, 1 auto-laveuse pour un total de 14 500€ ;
  - o Replantation des peupliers suite coupe de bois (8 835.60€)
  - o ...

### LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

|   | RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2021 | RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2022 |
|---|---|---|
| CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 1 941 133,78 €                                | 2 104 834,54 €                                |
| RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT               | 75 821,00 €                                   | 167 077,00 €                                  |
| SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE  |   |   |
| <b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>               | <b>2 016 954,78 €</b>                         | <b>2 271 911,54 €</b>                         |

Elles s'établissent en 2022 à 2 271 911.54€ dont **2 104 834.54 € de recettes nouvelles.**

En 2022, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 666 932.00€ résulteront du virement de la section de fonctionnement (560 024.69 € en 2021) ;
- Pour la traverse de Jussac :
  - o 105 702 € de la DETR 2021 -*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*- (ETAT) en Restes à Réaliser ;
  - o 194 643€ de la Région (CAR 2 - *Contrats Ambition Région* -) et 30 000€ pour l'arrêt de bus ;
  - o 18 632€ du Département au titre du *Fonds Cantal Solidaire 2021* (et 30 000€ en Restes à Réaliser au titre du *Fonds Cantal Solidaire 2020*) ;
  - o 191 316 € d'emprunt à court terme en attente du remboursement des frais de travaux incombant au Département ;
- Pour la mise en place de la vidéoprotection, une subvention de la Région de 17 021€ (2 caméras à 80% et les autres à 50%) ;
- Pour le projet de requalification du centre-bourg, une subvention au titre de la DETR 2022 de 12 000€ et une subvention de la banque des territoires de 15 000€ ;
- Pour la sécurisation de l'école, une subvention de 10 500€ au titre du FIPDR 2022;
- Pour l'équipement numérique de l'école, une subvention de l'ETAT ( *Plan de relance numérique* ) soit 7 088€ ;
- 47 887€ seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 14 591€ de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) ;
- 50 000€ de la taxe d'aménagement ;
- 24 900 € de produit de revente ou reprise d'équipements des ateliers (tondeuses) et de vente de terrain ;

**La section sera équilibrée par un emprunt de 353 637.60€, dont :**

- **Un emprunt de court terme de 191 316€ dans l'attente du versement du fonds de concours du Département pour les travaux de la traverse ;**
- **Un emprunt d'équilibre de 162 321.60€.**

## BUDGETS ANNEXES

---

### *La Ferme Équestre*

Ce budget d'un montant global de 70 126.15€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 31 591.35 €
- ✓ Section investissement : 38 534.80 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien (réparations, apports de sable dans la carrière/le manège) pour 1 789.28€, l'assurance des bâtiments 802.63€, .....

Les recettes proviennent de la subvention du budget commune (20 704.21€) et des loyers (5 832.14€).

Pour 2022 les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 21 219.40 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 2 503.57 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

### *Le Transport Scolaire*

Ce budget d'un montant global de 26 095.00€ s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 17 746.00 €
- ✓ Section investissement : 8 349.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'entretien du bus scolaire 650€, du carburant 900€, de l'assurance 452€ et des sorties scolaires 2 500€, et du reversement du salaire du chauffeur 7 500€ au budget général,.....

Les recettes proviennent des reversements de la CABA 10 000€ et de la facturation aux familles 800€,...

En dépenses d'investissement est inscrit, en prévision du changement du bus dans x années, une provision de 5 644€ pour 2022.

L'année 2021 marque la fin des emprunts pour le budget transport scolaire.

Jussac, le 13/04/2022



Le Maire,

Jean-François RODIER